



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2025-497

PUBLIÉ LE 25 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2025-09-19-00005 - ARRETE DOS-SDDFGRHSS N°2025-64 PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES BESOINS DE FORMATION DU TROISIEME CYCLE DES ETUDES DE PHARMACIE DES SUBDIVISIONS DE LILLE ET AMIENS ET INTER REGION CONCERNANT LA FILIERE IPR. (3 pages)	Page 3
R32-2025-09-23-00015 - Arrêté n° 2025-046 bis SDSG modifiant l'arrêté n° 2022-061 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié fixant la composition nominative des formations spécialisées du Conseil Territorial de Santé du Hainaut?? (6 pages)	Page 6
R32-2025-09-23-00014 - Arrêté n° 2025-046 SDSG modifiant l'arrêté n°2022-038 du 8 juin 2022 SDSDU modifié?? fixant la composition nominative du Conseil Territorial de Santé du Hainaut?? (7 pages)	Page 12
R32-2025-09-23-00016 - DECISION DOS-SDDFGRHSS-N°2025-62 PORTANT HABILITATION DE DAFSI FORMATION A DISPENSER ET A EVALUER LA FORMATION PREVUE A L'ARTICLE R.1311-3 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE. (2 pages)	Page 19

**ARRETE DOS-SDDFGRHSS N°2025-64 PORTANT COMPOSITION
DE LA COMMISSION D’EVALUATION DES BESOINS DE FORMATION
DU TROISIEME CYCLE DES ETUDES DE PHARMACIE
DES SUBDIVISIONS DE LILLE ET AMIENS ET INTER REGION CONCERNANT LA FILIERE IPR**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L’AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu l’ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l’agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l’arrêté du 13 avril 2010 portant compétence du directeur général de l’agence régionale de santé en matière d’organisation du troisième cycle des études médicales ;

Vu l’arrêté du 4 octobre 2019 portant organisation du troisième cycle long des études de pharmaceutiques ;

Vu la décision du directeur général de l’ARS Hauts-de-France du 7 juillet 2025 portant délégations de signature du directeur général de l’agence régionale de santé Hauts-de-France

A R R E T E

Article 1 – La commission régionale d'évaluation des besoins de formation vérifie que le nombre de lieux de stage ainsi que la nature des lieux de stage est en adéquation avec le nombre d'étudiants inscrits dans les différentes phases de la spécialité, dans les options et dans les formations spécialisées transversales au regard du bon déroulement des maquettes de formation. Elle donne un avis au directeur général de l'agence régionale de santé sur le nombre minimum de postes à ouvrir chaque semestre, pour chacune des phases socle, d'approfondissement et de consolidation par spécialité pour les étudiants.

La présidence de la commission régionale est assurée par l'un des directeurs d'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques de la région, en accord avec l'autre directeur d'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

La commission régionale comprend les membres suivants, présents ou représentés :

Avec voix délibérative

Messieurs les directeurs des unités de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques de la région Hauts-de-France ;

Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Monsieur le coordonnateur régional de la spécialité ;

Les coordonnateurs locaux de spécialité ;

Messieurs les président de la commission médicale d'établissement des centres hospitaliers universitaires de Lille et d'Amiens ;

Un représentant étudiant par centre hospitalier universitaire de la région inscrit dans la spécialité et désigné par l'organisation représentative des étudiants de troisième cycle en pharmacie ;

Avec voix consultative

Messieurs les directeurs généraux des centres hospitaliers universitaires de Lille et d'Amiens ;

Un représentant désigné par la section du conseil central compétente de l'ordre des pharmaciens pour la spécialité

Article 2 – Le mandat des membres de la commission est de cinq années, renouvelable, à l'exception des représentants étudiants qui sont nommés pour une durée d'une année renouvelable, sous réserve de leur maintien sous le statut au titre duquel ils sont désignés.

Article 3 – La commission ne peut siéger que si la moitié au moins des membres avec voix délibérative est présente. Dans le cas contraire, la commission délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum n'est exigé. La commission se réunit cinq jours au moins après l'envoi de cette nouvelle convocation.

Article 4 – La commission prévue à l'article 1^{er} se réunit au moins deux fois par an. La convocation des membres, la préparation des travaux, le secrétariat et, le cas échéant, la prise en charge des frais relatifs à sa réunion incombent à l'institution dont relève le président de la commission.

Article 5 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du

tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 – Le Doyen de l’UFR3S, le doyen de l’UFR de pharmacie d’Amiens et le Directeur de l’Offre de Soins de l’Agence Régionale de Santé sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 19/09/2025

**Pour le directeur général et par
délégation,**

Dr Sophie AUGROS
Sous-directrice Démographie, Formation et Gestion
des Ressources Humaines du système de santé



**Arrêté n° 2025-046 bis SDSG modifiant l'arrêté n° 2022-061 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié
fixant la composition nominative des formations spécialisées du Conseil Territorial de Santé
du Hainaut**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France n° 2022-038 SDSDU du 8 juin 2022 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé du Hainaut ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-061 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié fixant la composition nominative des formations spécialisées du conseil territorial de santé du Hainaut ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 7 juillet 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu le règlement intérieur du conseil territorial de santé du Hainaut ;

Conformément aux votes et désignations des membres délibérants du conseil territorial de santé du Hainaut ;

ARRETE

Article 1 - L'article 2 de l'arrêté n° 2022-061 SDSU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition de la formation spécifique organisant l'expression des usagers (commission territoriale des usagers) est modifié comme suit :

Au titre du collège 4 :

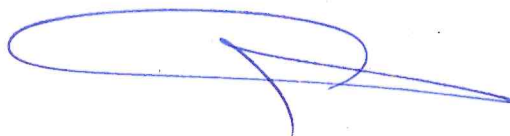
Arnaud CHMIELINA, MSA Nord-Pas-de-Calais, suppléant de Ludivine CHEMSI, en remplacement de Hervé FACON.

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 – Le directeur de la stratégie et des territoires de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 23 septembre 2025

**Pour le directeur général et par délégation,
Le directeur de la stratégie et des territoires,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a short vertical stroke at the end.

Gwen Marqué

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU HAINAUT

Composition du bureau

Tableau de composition

- | | | |
|---|--|------------------|
| 1 | Président | Franck HUGOT |
| 2 | Vice-président | Denis LEVESQUE |
| 3 | Président de la commission territoriale en santé mentale | Jean-Paul DUPONT |
| 4 | Présidente de la commission territoriale des usagers | Danièle BOUVENOT |

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Au titre du collège 1 :

5	Damien RAMEZ - Clinique GHICL (FEHAP)	Jean-Baptiste GUIOT - CRF Cambrai ADAPT HDF (FEHAP)
6	Simon RAOUT - CH de Valenciennes (FHF)	Renaud DOGIMONT - CH du Cateau Cambrésis (FHF)
7	Hocine BELAYEL - Association AEP	<i>En attente de désignation</i>
8	Jean-Marc LASCAR - Masseurs Kinésithérapeutes	Anouk MOREAU - URPS Orthophonistes

Au titre du collège 2 :

9	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
---	----------------------------------	----------------------------------

Au titre du collège 3 :

10	Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, Communauté d'agglomération de Cambrai (CAC)	Dalila DUWEZ-GUESMIA - Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH)
----	--	---

Au titre du collège 4 :

11	Bertrand BAUDUIN - CPAM du Hainaut	<i>En attente de désignation</i>
----	------------------------------------	----------------------------------

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU HAINAUT
Commission territoriale en santé mentale
Tableau de composition

Président : Jean-Paul DUPONT

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentant des établissements de santé

1 Damien RAMEZ - Clinique GHICL (FEHAP)	Jean-Baptiste GUIOT - CRF Cambrai ADAPT HDF (FEHAP)
---	---

b) Représentant des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap

2 Agnès LYDA-TRUFFIER - CH de Denain (FHF)	Fabien PETIT – CH Le Quesnoy, EHPAD de Landrecies et EHPAD de Solesmes (FHF)
--	--

c) Représentant des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

3 Hocine BELAYEL - Association AEP	<i>En attente de désignation</i>
------------------------------------	----------------------------------

d) Représentants les professionnels de santé libéraux

4 Sofia BENKIRANE - URPS Médecins Libéraux	Pierre-Marie COQUET - URPS Médecins Libéraux
5 Denis LEVESQUE - URPS Infirmiers	Béatrice BEN - URPS Infirmiers

e) Représentant des internes en médecine

6 <i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
------------------------------------	----------------------------------

f) Représentants des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale

7 <i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
8 <i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

9 <i>En attente de désignation</i>	Valéry LECOEVRE - FNEHAD
------------------------------------	--------------------------

h) Représentant de l'ordre des médecins

10 Solange MOORE	Jean-Philippe PLATEL
------------------	----------------------

Deux titulaires et deux suppléants *en attente de désignation* parmi les membres du collège 1

Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

13	Jean-Louis DELHAYE - UNAFAM	Marie PILLET - UNAFAM
14	Jean-Paul DUPONT - UDAF du Nord	Philippe TABARY - UDAF du Nord
15	Danièle BOUVENOT - UDAF du Nord	Jean-Marie GUION – RENALOO
16	Karima CRETINOIR - CDCA du Nord - PH	<i>En attente de désignation</i> - CDCA du Nord - PH

Collège 3 : Représentants les collectivités territoriales ou leurs groupements

17	Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, Communauté d'agglomération de Cambrai (CAC)	Dalila DUWEZ-GUESMIA - Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH)
18	Sylvie LARIVIERE, Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO)	<i>En attente de désignation</i>
19	Omoladé ALAO	Marie-Pierre RIGOUT

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

20	Hélène DEMOLOMBE-TOBIE – Préfecture du Nord	Nathalie RIQUOIR - DDETS
21	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU HAINAUT
Commission territoriale des usagers
Tableau de composition

Présidente : Danièle BOUVENOT

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

1	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
2	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
3	Hocine BELAYEL - Association AEP	<i>En attente de désignation</i>

Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

4	Gérard COPIN - CLCV	Thierry PALUCH - APF France Handicap
5	Martine LEDUC - UFC QUE CHOISIR	Bernadette CANIAUX - UDAF du Nord
6	Jean-Louis DELHAYE - UNAFAM	Marie PILLET - UNAFAM
7	Jean-Paul DUPONT - UDAF du Nord	Philippe TABARY - UDAF du Nord
8	Danièle BOUVENOT - UDAF du Nord	Jean-Marie GUION – RENALOO
9	Karima CRETINOIR - CDCA du Nord - PH	<i>En attente de désignation</i> - CDCA du Nord - PH

Collège 3 : Représentants les collectivités territoriales ou leurs groupements

10	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
11	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Collège 4 : Représentant de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

12	Ludivine CHEMSI – CARSAT	Arnaud CHMIELINA – MSA (nouveau)
----	--------------------------	----------------------------------

**Arrêté n° 2025-046 SDSDG modifiant l'arrêté n°2022-038 du 8 juin 2022 SDSDU modifié
fixant la composition nominative du Conseil Territorial de Santé du Hainaut**

LE DIRECTEUR GENERAL D'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-038 SDSDU du 8 juin 2022 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé du Hainaut ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 7 juillet 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu le règlement intérieur du conseil territorial de santé du Hainaut ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 susvisé, et sur proposition ou désignation des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévus à l'article 1er de l'arrêté du 03 août 2016 susvisé ;

ARRETE

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-038 SDSDU du 8 juin 2022 modifié susvisé est complété comme suit :

Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

a1) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :

Didier GODEC, FHP Hauts-de-France, titulaire

Sophie DUBOIS, FHP Hauts-de-France, suppléante, en remplacement de Joël CLICHE.

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées

Gilles VAN DER HERNST, suppléant, est supprimé de la composition de cette instance.

h) Représentant des autres ordres des professions de santé

Marie LEMORT, Conseil de l'Ordre des Infirmiers, titulaire en remplacement de Nathalie BARTKOWSKI.

Nicolas MILLEVILLE, Conseil de l'Ordre des Infirmiers, suppléant de Marie LEMORT.

Aline MAHIOU, Conseil de l'Ordre des Sages-femmes, titulaire

Anaïs HUGUET-BOUILLET, Conseil de l'Ordre des Sages-femmes, suppléante

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

Arnaud CHMIELINA, MSA Nord-Pas-de-Calais, suppléant de Ludivine CHEMSI, en remplacement de Hervé FACON.

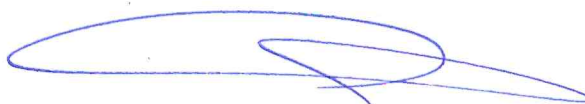
Article 2 – La version consolidée de la composition du CTS apparaît sous forme de tableau en annexe unique du présent arrêté.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 – Le directeur de la stratégie et des territoires de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 23 septembre 2025

**Pour le directeur général et par délégation,
Le directeur de la stratégie et des territoires,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Gwen Marqué

ANNEXE
Tableau de composition du CTS du Hainaut

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Président : Franck HUGOT
Vice-Président : Denis LEVESQUE

Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

a1) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :

1	Didier GODEC - Cliniques maubeugeoises (FHP) <i>(nouveau)</i>	Sophie DUBOIS - Centre Les Dentellières - Valenciennes (FHP) <i>(nouveau)</i>
2	Damien RAMEZ - Clinique GHICL (FEHAP)	Jean-Baptiste GUIOT - CRF Cambrai ADAPT HDF (FEHAP)
3	Simon RAOUT - CH de Valenciennes (FHF)	Renaud DOGIMONT - CH du Cateau Cambrésis (FHF)

a2) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

4	Said MELK - Président de la CME du CH d'Avesnes sur Helpe (FHF)	Alexandre BERTELOOT - Vice-Président Hauts-de-France Président de la CME Centre Hospitalier de Douai (FHF)
5	Nadine BELLO - Présidente de la CME Centre Hospitalier de Denain (FHF)	Magloire GNANSOUNOU - Président de la CME Centre Hospitalier de Sambre-Avesnois (FHF)
6	Arnaud AULIARD - Président de CME du Centre Les Dentellières de Valenciennes (FHP)	<i>En attente de désignation</i>

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées

7	<i>En attente de désignation</i> (UNAPEI)	<i>En attente de désignation</i> (NEXEM) <i>(nouveau)</i>
8	Franck HUGOT – ADAR Sambre Avesnois (UNA)	Pascal PRADARELLI, Foyer et de vie et Ehpad de l'association ACCES Services (URIOPSS)
9	Agnès LYDA-TRUFFIER - CH de Denain (FHF)	Fabien PETIT – CH Le Quesnoy, EHPAD de Landrecies et EHPAD de Solesmes (FHF)
10	Brice AMAND - Association Traits d'Union (URIOPSS-NEXEM)	Julien COLLET - EHPAD Louis ARAGON à Douchy les Mines (SYNERPA)
11	Thomas RUBION - EHPAD les Magniolias à Marly (FEHAP)	Léa MORIZE - Association Béthanie à Saint Amand les eaux (FEHAP)

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

12	Corinne LEFEBVRE – Plateforme du Douaisis	<i>En attente de désignation</i>
13	Hocine BELAYEL - Association AEP	<i>En attente de désignation</i>
14	Samuel RUDEWICZ - Association ARPE (URIOPSS)	Sylvain JAUMONT - Association Prim'Toit (URIOPSS)

d) Représentants les professionnels de santé libéraux, dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé

d1) Représentants des médecins

15	Gilbert MBOCK	Bruno STACH
16	Sylvain GODART	Jean Claude SOULARY
17	Sofia BENKIRANE	Pierre-Marie COQUET

d2) Représentants des autres professionnels de santé

18	Denis LEVESQUE - URPS Infirmiers	Béatrice BEN - URPS Infirmiers
19	Jean-Marc LASCAR – URPS Masseurs Kinésithérapeutes	Anouk MOREAU - URPS Orthophonistes
20	Karine DECRETON - URPS Sages-Femmes	Nadège POULAIN - URPS Chirurgiens-dentistes

e) Représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil

21	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

f) Représentants des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale

f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé

22	Jean-Marc BRIAVAL - Mutualité Française	Benjamin VALLEZ - Mutualité Française
23	Anthony HARO - MSP Lys d'or St Amand les eaux	Séverine LHOMME, MSP Anor - Trelon et Fourmies
24	Christine DUREUIL, DAC Appui Santé Grand Hainaut Valenciennois Cambrésis Sambre-Avesnois	<i>En attente de désignation</i>

f2) des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires

25	Sébastien VELLUZ - CPTS Grand Denain	Jérôme CATTIAUX - CPTS Pays du Cambrésis
----	--------------------------------------	--

f3) des communautés psychiatriques de territoire

26	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

27	<i>En attente de désignation</i>	Valéry LECOEUVE - FNEHAD
----	----------------------------------	--------------------------

1h) Représentant de l'ordre des médecins

28	Solange MOORE	Jean-Philippe PLATEL
----	---------------	----------------------

Représentants des autres ordres des professions de santé :

Représentant de l'ordre des Infirmiers

29	Marie LEMORT (nouveau)	Nicolas MILLEVILLE (nouveau)
----	------------------------	------------------------------

Représentant de l'ordre des Pharmaciens

30	Fabrice MITOUMBA	Laurence RANDOUX
----	------------------	------------------

Représentant de l'ordre des Chirurgiens-dentistes

31	André-François DUCHATELET	Marie-Suzanne DELOBEL
----	---------------------------	-----------------------

Représentant de l'ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes

32	Alain LAUER	<i>En attente de désignation</i>
----	-------------	----------------------------------

Représentant de l'ordre des Pédiçures-Podologues

33	Virginie HENNING	Marie CARISSIMO
----	------------------	-----------------

Représentant de l'ordre des Sages-Femmes

34	Aline MAHIOU (nouveau)	Anaïs HUGUET-BOUILLET (nouveau)
----	------------------------	---------------------------------

Collège 2 : Usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**a) Représentants des usagers des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

35	Gérard COPIN - CLCV	Thierry PALUCH - APF France Handicap
36	Martine LEDUC - UFC QUE CHOISIR	Bernadette CANIAUX - UDAF du Nord
37	Jean-Louis DELHAYE - UNAFAM	Marie PILLET - UNAFAM
38	Louis MILLIMOULO - AIDES	Sylvie WATOTIENNE - APAJH
39	Jean-Paul DUPONT - UDAF du Nord	Philippe TABARY - UDAF du Nord
40	Danièle BOUVENOT - UDAF du Nord	Jean-Marie GUION - RENALOO

b) Représentants des associations de personnes en situation de handicap ou des associations de retraités et personnes âgées

41	Francis LEDIEU - CDCA du Nord - PA	Jacques HORNEZ - CDCA du Nord - PA
42	<i>En attente de désignation</i> - CDCA du Nord - PA	<i>En attente de désignation</i> - CDCA du Nord - PA
43	Karima CRETINOIR - CDCA du Nord - PH	<i>En attente de désignation</i> - CDCA du Nord - PH
44	<i>En attente de désignation</i> - CDCA du Nord - PH	<i>En attente de désignation</i> - CDCA du Nord - PH

Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements**a) Conseiller régional**

45	Aurore COLSON	<i>En attente de désignation</i>
----	---------------	----------------------------------

b) Représentant du conseil départemental du Nord

46	Sylvie CLERC-CUVELIER	Marie-Paule ROUSSELLE
----	-----------------------	-----------------------

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

47	Omoladé ALAO	Marie-Pierre RIGOUT
----	--------------	---------------------

d) Représentants des communautés mentionnées aux articles L.5214-1, L.5215-1, L. 5216-1, L.5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales

48	Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, Communauté d'agglomération de Cambrai (CAC)	Dalila DUWEZ-GUESMIA - Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH)
49	Sylvie LARIVIERE, Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO)	<i>En attente de désignation</i>

e) Représentants des communes

50	Paul SAGNIEZ, maire de Solesmes	Ludovic ROHART, maire d'Orchies
51	Nadine MORTELETTE, maire d'Anhiers	Mickaël HIRAUX, maire de Fourmies

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**a) Représentant de l'Etat**

52	Hélène DEMOLOMBE-TOBIE – Préfecture du Nord	Nathalie RIQUOIR - DDETS
----	---	--------------------------

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

53	Ludivine CHEMSI - CARSAT	Arnaud CHMIELINA – MSA (nouveau)
54	Bertrand BAUDUIN - CPAM du Hainaut	<i>En attente de désignation</i>

Collège 5 : Personnalités qualifiées

55	Elisabeth DEBRUILLE - Mutualité Française	Pas de suppléance
56	Françoise DEL PIERO	Pas de suppléance

Parlementaires :

Les 8 députés situés sur le territoire de démocratie sanitaire du Hainaut et les 11 sénateurs du département du Nord

**DECISION DOS-SDDFGRHSS-N°2025-62 PORTANT HABILITATION DE
DAFSI FORMATION
A DISPENSER ET A EVALUER LA FORMATION PREVUE A L'ARTICLE R.1311-3
DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique et notamment son article R.1311-3 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M.Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2024 modifié pris en application de l'article R.1311-3 du code de la santé publique et relatif à la formation des personnes qui mettent en oeuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée, y compris la technique du maquillage permanent, et de perçage corporel ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 7 juillet 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la demande d'habilitation de DAFSI Formation 20 avenue du général Pierre Billotte 94000 CRETEIL à dispenser et à évaluer à :

- Auberge de Jeunesse HI Amiens, 30 Square Friant les 4 chênes 80000 AMIENS ;
- Centre Lille Orsys 46 rue des canoniers 59800 LILLE ;
- Campanile Calais 35 rue de Maubeuge Rue du Beau Marais ZAC DU 62100 CALAIS ;
- Café At Work 42 avenue du Sénateur Girard 59300 VALENCIENNES

la formation aux conditions d'hygiène et de salubrité des professionnels du tatouage et du perçage corporel définie par l'arrêté du 5 mars 2024 modifié susvisé ; demande réceptionnée le 18 juillet 2025 ;

Vu le récépissé du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 18 septembre 2025 du dépôt de la demande d'habilitation susvisée ;

Considérant que les conditions nécessaires à une organisation satisfaisante de la formation et de l'évaluation sont réunies et que la demande est conforme aux dispositions de l'arrêté du 5 mars 2024 modifié susvisé ;

DECIDE

Article 1 – DAFSI Formation 20 avenue du général Pierre Billotte 94000 CRETEIL est habilité pour une durée de 5 ans à dispenser et à évaluer à :

- Auberge de Jeunesse HI Amiens, 30 Square Friant les 4 chênes 80000 AMIENS ;
- Centre Lille Orsys 46 rue des canoniers 59800 LILLE ;
- Campanile Calais 35 rue de Maubeuge Rue du Beau Marais ZAC DU 62100 CALAIS ;
- Café At Work 42 avenue du Sénateur Girard 59300 VALENCIENNES

la formation aux conditions d'hygiène et de salubrité prévue à l'article R.1311-3 du code de la santé publique.

Article 2 - Les décisions du jury attestant la réussite de l'examen pour chacun des candidats ayant satisfait aux critères d'évaluation seront transmises au directeur général de l'ARS Hauts-de-France.

Article 3 - Toute modification apportée au dossier de demande d'habilitation, à l'organisation et la composition du jury sera communiquée sans délai au directeur général de l'ARS Hauts-de-France.

Article 4 - La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 - La présente décision sera notifiée à DAFSI Formation.

Article 6 - Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 23 SEP. 2025

Pour le directeur général
et par délégation,
La responsable du service Gestion et Formation
des professionnels de santé,



Louise RICHARD-GILIS